



CID ALSACE D'AIKIDO ET D'AIKIBUDO FFAAA

Le Président

Didier MAYER

1, rue du Chemin de Fer 67850 Herrlisheim

Tél. Port. : 06.81.31.28.70

E-mail : didier.mayer@Orange.fr

OBJET : Location tatamis

REFER. : Votre courrier du

Madame

Suite à votre courrier cité en référence j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise la mise à votre disposition, des tapis de la CID Alsace entreposés respectivement à Molsheim, à l'ASL de la ROBERTSAU et à SINGRIST pour organiser une manifestation dans le cadre des activités de votre club.

Pour l'aspect matériel vous voudrez bien vous adresser directement aux responsables de ces clubs, qui sont habilités à recevoir la caution et à la restituer après avoir constaté que le contrat est rempli.

Le Président
Didier MAYER

Maison des Sports

4, rue Jean Mentelin BP 28 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél.
: 03.88.26.94.80 Fax : 03.88.86.43.30

E-Mail : didier.mayer@orange.fr **Site :** <http://ligue.alsaceaikido.free.fr/index.php>
Reg. des Associations Vol XXXXV - N°79 - T.I de Strasbourg



CID ALSACE D'AIKIDO ET D'AIKIBUDO FFAAA

Le Président

Didier MAYER

1, rue du Chemin de Fer 67850 Herrlisheim

Tél. Port. : 06.81.31.28.70

E-mail : didier.mayer@orange.fr

à

LOCATION DES TAPIS DU CID CONVENTION

Entre le CID Alsace de la FFAAA représentée par son Président et

L'Association dénommée représentée par son Président

Il est convenu que le CID Alsace met à disposition de l'associationm² de tatamis aux conditions suivantes définies par l'AG de la CID Alsace

CONDITIONS

1° Surface disponible: 252 M²

Soit à MOLSHEIM (responsable HAEGY Edouard -Tél.: 03 88 38 13 42)

Soit à l'ASL ROBERTSAU (responsable J.P. DOTTER – Tél.: 03.88.68.77.04) Soit à

SINGRIST (Responsable Laurent GASSMANN - Tél. : 06.08.00.44.39)

2° Tarif:

=>Forfait quelle que soit la durée de la location, 0,30 Euros le M²

=>Location, par jour d'utilisation : 0,15 Euros le M²

NOTA : Pour les opérations promotionnelles gratuites la mise à disposition est gratuite.

3° Le matériel devra être restitué en bon état.

4° Le responsable de l'organisme loueur devra certifier que le tapis est assuré aussi bien durant le transport que durant l'usage.

5° Quelle que soit la nature de l'opération, il devra déposer une caution de 1,50 Euros par mètre carré de tapis mis à disposition (chèque au nom de la CID d'Alsace FFAAA).

6° Il devra charger et décharger les tapis aux lieu et heure qui auront été convenus avec le responsable du club dépositaire

Les opérations de chargement, de déchargement et de transport sont à la charge du loueur.

7° Le présent document, signé par les parties, vaut contrat.

Maison des Sports

4, rue Jean Mentelin BP 28 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél.

: 03.88.26.94.80 Fax. : 03.88.86.43.30

E-Mail : didier.mayer@orange.fr Site : <http://ligue.alsaceaikido.free.fr/index.php>

Reg. des Associations Vol XXXV - N°79 - T.I de Strasbourg

DECOMPTE

1° PRISE EN CHARGE :	$M^2 \times 0,30$ Euros	=--Euros
2° UTILISATION :	$M^2 \times 0,15$ Euros x 1Jours ⁽¹⁾	=--Euros
TOTAL		=--Euros
3° CAUTION: $M^2 \times 1,50$ Euros	=--Euros

Pour le CID Alsace

A Herrlisheim Le
Le Président
Didier MAYER

Pour le Club

A..... Le
Le Président

¹ Jour de prise en charge et de restitution non compris

Maison des Sports

4, rue Jean Mentelin BP 28 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél.
: 03.88.26.94.80 Fax : 03.88.86.43.30

E-Mail : didier.mayer@orange.fr Site : <http://ligue.alsaceaikido.free.fr/index.php>
Reg. des Associations Vol XXXXV - N°79 - T.I de Strasbourg